

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B338-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B338

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques municipaux (n°14M049)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_03

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques municipaux (n° 14M049)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n°10M023 de valorisation des cartons issus des déchèteries et des services techniques, passé avec la société VEOLIA, est arrivé à échéance le 24 août 2014.

Il convient donc d'engager les opérations permettant d'aboutir au renouvellement de ce marché.

La prestation comprend la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation des cartons. Ces déchets seront acheminés sur le site récepteur par les opérateurs de gestion des déchèteries.

Exposé des motifs :

La consultation porte sur la valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques des communes.

Les déchèteries concernées sont celles d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Les Pennes-Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Cannat, Saint-Paul-lez-Durance, Venelles, Vitrolles.

La prestation comprend la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de la matière.

La prestation de transport des déchets des déchèteries vers les sites de traitement ne fait pas partie du présent appel d'offres.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas alloti.

La durée de ce marché est de 12 mois, renouvelable 3 fois.

A l'issue de la période initiale, le marché pourra être reconduit 3 fois par périodes de 12 mois, par reconduction tacite.

Dans le cas où le maximum annuel serait atteint, avant la fin de l'année d'exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Mode d'exécution du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils annuels suivants :

- seuil minimum sur 12 mois (en tonnes) : 2 500 tonnes
- seuil maximum sur 12 mois (en tonnes) : 4 500 tonnes.

Il s'agit d'un marché à prix unitaires révisables. Le montant du marché sera la résultante de l'application des prix du Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

La révision des prix s'effectue :

- tous les 6 mois concernant le prix réception-tri-conditionnement et caractérisation
- et mensuellement concernant le prix rachat matière sur la base de l'évolution de la valeur moyenne de la sorte de référence 1.04 REVIPAP

Estimation :

L'estimation du marché est de : 63 500 € TTC (dépenses : 102 500 €, recettes : 166 000 €).

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 4 juillet 2014 et, a été publié sur les supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, La Provence et profil acheteur : achatpublic.com.

sur la base du critère unique suivant :

- 100 % Prix des prestations

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 septembre 2014, a décidé d'attribuer :

- Le marché n°14M049 relatif à la valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques municipaux, à la société **COVED** pour un montant estimatif tiré du DQE de **16 212,00 € TTC**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants (...) » ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 19 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M049 de valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques municipaux attribué à la société **COVED** pour un montant estimatif tiré du DQE de **16 212,00 € TTC**, le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 812 - Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des cartons issus des déchèteries communautaires et des services techniques municipaux (n°14M049)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014